

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 87 (1978)
Heft: 2

Anhang: Contact : bulletin d'information de la Croix-Rouge Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTACT

Bulletin d'information de la Croix-Rouge Suisse

1er mars 1978

Numéro 64

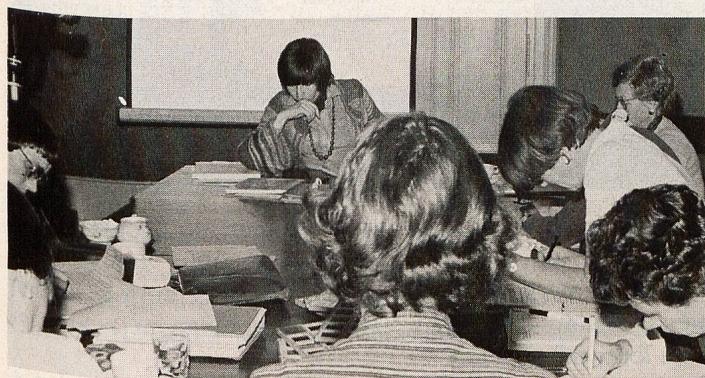
La Croix-Rouge suisse, hier, aujourd'hui, demain

A l'échelle nationale

Nouveau: le cours «Soigner chez soi» de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains

La CRS et l'ASS ont conclu une convention concernant le lancement, à partir du mois de janvier 1978, de leur nouveau cours commun «Soigner chez soi» qui remplace les anciens cours de soins à domicile et de soins aux malades qu'elles organisaient auparavant et qui, au total, ont été suivis par plus de 150 000 participants. La matière du nouveau cours «Soigner chez soi» a été élargie par rapport à l'ancien, et sa durée, précédemment de sept leçons est portée à huit leçons de deux heures chacune. Comme par le passé, le cours sera donné par des infirmières diplômées, au bénéfice d'une formation spéciale de monitrices de la CRS.

Plusieurs cours de monitrices CRS seront organisés ces prochains mois à Lausanne et à Berne. Renseignements: CRS, service des cours, case postale 2699, 3001 Berne, téléphone 031 22 14 74.



Journée des malades 1978

Cette année, la Journée des malades sera pour la première fois organisée à une plus large échelle que par le passé, en ce sens que la Journée du dimanche 5 mars sera suivie, en semaine, de plusieurs autres Journées des malades. Dans cette optique, la CRS désire prendre à ces manifestations une plus grande part que précédemment.

Le thème de ces Journées sera les visites aux malades, placées sous le slogan: «J'étais malade, et vous m'avez



Orientation professionnelle: formation de conférencières

Souvent appelées à présenter des exposés en matière d'orientation professionnelle, les responsables des bureaux d'information pour les professions de la santé, dont onze – soit près des deux tiers – sont dirigés par des sections CRS, souhaitaient depuis longtemps déjà suivre un cours de conférencières.

C'est chose faite! Organisé par le service des Soins infirmiers, le premier cours de ce genre a eu lieu les 28 et 29 novembre 1977, à Berne, avec le concours d'une psychologue diplômée. Les participantes ont particulièrement apprécié le fait de pouvoir évaluer les exercices au moyen d'une installation de vidéo.

visité.» Notre contribution consistera à renouveler, mais sur une base plus étendue qu'en 1977, l'«Opération fleurs» lancée à titre d'innovation en 1977 et dans le cadre de laquelle des volontaires de quelques sections CRS avaient distribué 3000 petits bouquets de fleurs à autant de patients chroniques. Cette année, il s'agira de 12 000 à 15 000 messages fleuris. Quelque 30 sections CRS participeront à l'opération dont nous rendrons compte dans notre prochaine édition.



A l'échelle régionale

Genève

Une nouvelle forme de publicité: les camions «sandwiches»

Les camions sont-ils appelés à remplacer les hommes, du moins ceux que l'on désigne sous le nom de «sandwiches»? La section genevoise de la CRS s'est vu proposer de tenter gratuitement l'expérience. Elle en a bien sûr accepté l'offre et, au début de décembre, les deux véhicules que nous voyons ici ont sillonné pendant deux jours les rues de Genève.

Avec leurs panneaux latéraux de 4 m sur 3 m et leurs panneaux arrière de 2 m 50 sur 3 m, il est à espérer que ces supports publicitaires «nouvelle manière» ne seront point passés inaperçus...

Berne-Mittelland

Pour aider à aider: une innovation à l'échelle nationale

Pour la première fois en Suisse, diverses institutions sociales ont créé en commun un bureau de placement de volontaires. A cet effet, quatorze organisations bernoises, au nombre desquelles la section de Berne-Mittelland de la CRS, se sont groupées en une «interorganisation» dont le but est de mettre des volontaires à la disposition non pas de particuliers, mais d'institutions qui à leur tour «placeront» ces volontaires. Ces derniers sont appelés à intervenir de maintes manières: pour faire des visites à domicile, dans les

«Mimosa du Bonheur»: trente ans!

Depuis trente ans, il nous arrive chaque hiver, parfois en janvier, parfois en février, fidèle au rendez-vous, ce mimosa dit «du bonheur» qui, cette année, a été vendu le 28 janvier dans 370 localités de Suisse romande et par 10 sections de Suisse alémanique, au profit d'activités dont bénéficient des enfants de condition modeste ou de santé précaire. Les 13 tonnes écoulées en 1977 avaient rapporté la coquette somme de Fr. 453 000.— dont (une fois déduits le prix d'achat du mimosa, les frais généraux, les quotes-parts revenant à la Chaîne du bonheur et aux Amitiés Cannes-Suisse) Fr. 294 000.— ont pu être répartis entre les sections CRS intéressées. Mais remontons le cours du temps: en février 1949, la ville de Cannes et son Association d'anciens combattants firent parvenir (photo du haut) quelques cartons de mimosa à la Chaîne du bonheur et à la Croix-Rouge suisse en témoignage de gratitude pour l'aide apportée par la Suisse aux enfants et aux prisonniers de guerre malades de la Côte d'Azur. Ces fleurs ne furent pas vendues, mais distribuées dans les hôpitaux de Suisse romande. Ce geste avait fait naître une idée qui prit corps l'année suivante et qui s'est perpétuée jusqu'ici.

Et l'on est loin aujourd'hui des 2 tonnes des premières années...

Photo du bas: dans les plantations de Cannes, le mimosa est cueilli à notre intention toute spéciale.



homes, les hôpitaux, pour accompagner des aveugles, des handicapés physiques et psychiques, pour assurer des transports automobiles, écrire des adresses, entretenir des ménages, faire des veilles, garder des enfants, ou les aider à faire leurs devoirs, etc.

Certains volontaires se mettent à disposition pour une heure ou une demi-journée par semaine, d'autres pour une journée entière ou pour toute la durée du week-end.

Cette «interorganisation», comme elle le précise, n'entend pas être une institution d'entraide intervenant directement auprès des malades, des handicapés, des personnes âgées. Elle se veut une «institution d'entraide» pour institutions d'entraide que celles-ci peuvent atteindre par téléphone, en s'adressant à son secrétariat, au siège de la section de Berne-Mittelland de la CRS, 12, rue de la Justice, 3011 Berne, téléphone 031 22 48 28.

La Chaux-de-Fonds

Une première à La Sagne

Pour la toute première fois, et cela grâce au dynamisme d'une monitrice CRS de la section chaux-de-fonnière, un cours «Soigner chez soi» a pu être organisé dans la vallée de La Sagne, une région en fait peu éloignée de la métropole horlogère; mais d'accès peu aisés, très étendue, où les agglomérations sont éloignées les unes des autres. Les huit participantes se sont déclarées ravies de la possibilité qui leur a ainsi été offerte de «faire la connaissance» des cours de la CRS et cela malgré l'obligation pour elles de faire d'assez longs parcours par tous les temps.

La section de La Chaux-de-Fonds espère bien qu'il s'est agi là d'une «première» qui fera école dans la vallée!



Morges



Bodan-Rheintal

On a fêté à Rheintal le 25 000e donneur de sang!

En fait, c'est une donneuse que la section CRS de Bodan-Rheintal a eu le plaisir de féliciter, le 10 décembre 1977, à l'occasion d'une prise de sang collective qui se déroulait dans la localité d'Altstätten.

Ce bel effectif de 25 000 donneurs et donneuses de sang a été atteint en moins de dix ans, grâce aux efforts conjoints que fournissent, depuis 1968, la section Croix-Rouge de Bodan-Rheintal, les sections locales de Samaritains et l'association régionale des droguistes, en organisant des prises de sang dans toutes les communes du Rheintal.

Notre photo: à gauche, aux côtés de son mari, Mme Nina Oeler, d'Altstätten, la 25 000e donneuse de sang.

Le Locle

Un nouveau président

La section CRS du Locle bien qu'active dans plusieurs domaines, n'avait pas de président depuis plusieurs années. Ce n'est désormais plus le cas, cette fonction ayant été reprise par M. Lucien Glauser, 8, rue du Pont, 2400 Le Locle, téléphone 039 31 32 33.

La section locloise exploite notamment depuis quelques années un vestiaire-magasin, dont nous reparlerons dans une prochaine édition de *Contact*.

Baby-Sitting Croix-Rouge

Après les sections CRS de Fribourg, La Chaux-de-Fonds et Lausanne, celle de Morges a lancé à son tour le Baby-Sitting Croix-Rouge. Cela en offrant, d'une part, à des jeunes filles ayant au moins 16 ans, la possibilité de se former comme baby-sitters, d'autre part en mettant les services de ces dernières à disposition de parents d'enfants en bas âge, téléphone 021 77 12 86 ou 021 87 94 67.

Un premier cours, d'une durée de dix heures, suivi par une dizaine de jeunes filles – des étudiantes de la région morgienne – a eu lieu au mois de décembre et un deuxième a débuté récemment.

Notre photo: les baby-sitters doivent être en mesure de préparer un repas, qu'il s'agisse de biberons ou de bouillies.



Freiamt

«Toujours plus de personnes âgées soignées à domicile»

Tel est l'un des objectifs de la section CRS de Freiamt qui, dans ce sens, a lancé en automne 1976 le cours «Soins à la personne âgée» dans les communes de sa région, et cela avec un succès certain. Rappelons ici que ce cours, d'une durée de cinq leçons, est ouvert à toute personne désireuse de mieux comprendre les problèmes du troisième âge.

A l'échelle nationale

Canti popolari nel Ticino: en exclusivité pour la CRS

Dimitri, «le mime d'Ascona» a créé lui-même la jaquette de ce disque qu'il dédie «avec cœur – con cuore – mit Herz» à la CRS. Ce disque, qui reproduit seize très beaux chants populaires tessinois chantés par Dimitri, avec Roberto à la guitare, est vendu (en cassette également) au prix de 24 francs au profit des parrainages «Aide à des familles et personnes seules en Suisse».

Chaque disque ou cassette vendus rapporte 10 francs à la CRS. En vente aux Editions Claves, CH-3600 Thoune.



Hiver 1965: la remise du 5000e «lit pour enfants suisses»

L'opération «lits pour enfants suisses» a été lancée, nous l'avons dit, en 1954. Les premiers trente lits furent distribués à des enfants des cantons des Grisons et du Valais. Le 1000e lit fut remis en mars 1956, le 2000e en novembre 1957, le 3000e deux ans plus tard, le 4000e en juin 1962, le 5000e (notre photo) en hiver 1965, dans un village du Haut-Valais.

Le Dr Ph. Anderegg, président de la section CRS de Brigue/Haut-Valais (à gauche) avait tenu à l'apporter personnellement à la famille bénéficiaire...

Les parrainages «Aide à des familles et personnes seules en Suisse»

Il y aura vingt-quatre ans au mois d'avril prochain – c'était en 1954 – que fut lancée cette œuvre d'entraide nationale, sous le nom «lits pour enfants suisses». Elle répondait à une urgente nécessité signalée par des collaborateurs des sections CRS, des assistantes sociales, des infirmières visiteuses. Aujourd'hui encore, comme à l'époque, diverses raisons peuvent être à l'origine de ces situations difficiles: le manque à gagner permanent, la maladie, un accident, le décès du père ou de la mère, de très nombreux enfants. Certes, en l'espace de vingt-quatre ans, les conditions se sont, d'une manière générale, améliorées, les salaires sont plus élevés, mieux adaptés au coût de la vie, un nombre beaucoup plus grand d'enfants sont assurés contre les risques de la maladie, les prestations de l'AVS ont été nettement améliorées, de même que celles de l'assurance-invalidité. C'est pourquoi, tenant compte de cette évolution, la CRS a modifié au cours des ans le caractère de son aide. Aux lits entièrement équipés des débuts, tous du même modèle, sont venus s'ajouter d'autres types (lits à étages, lits-gigogne, lits d'enfants), puis des armoires, des commodes, des machines à laver – ou l'octroi de contributions pour leur acquisition – ainsi que de nombreuses autres prestations en nature. Le cercle des bénéficiaires s'est élargi, lui aussi, d'où la nouvelle appellation de l'opération dite désormais «aide à des familles et personnes seules en Suisse».

Bon an mal an, la CRS consacre quelque 200 000 francs, provenant uniquement de contributions de parrainages, à cette opération qui peut réellement être taxée d'œuvre d'entraide nationale, en ce sens que les parrainages sont le plus souvent souscrits dans les cantons les plus favorisés, tandis que l'aide va dans les régions moins bien partagées.

Photos: CRS/M. Hofer; sections CRS La Chaux-de-Fonds; A. Roulier; F. Bertrand; Traverso Cannes; J. Husser; Agence Air Lausanne; Rheintalische Volkszeitung; Ringier.

**Paraît 8 fois par an – Rédaction: CRS, Taubenstrasse 8,
3001 Berne, téléphone 031 22 14 74**

Et s'ils avaient été reconnus?



AFGHANISTAN



CHYPRE



INDE
(Conjectural)



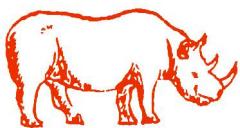
ISRAËL



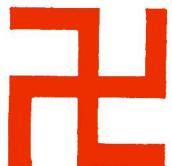
JAPON



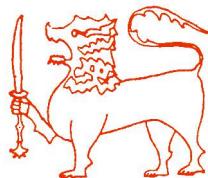
LIBAN
(Conjectural)



SOUUDAN
(Conjectural)



SRI-LANKA
(Conjectural)



SRI-LANKA



SYRIE
(Conjectural)



THAÏLANDE



SOCIÉTÉ DISSIDENTE
DU CONGO CENTRAL

NOTE: seul l'emblème du bouclier-de-David rouge (Israël) est effectivement utilisé.

Depuis 1876, certains ont voulu reconnaître dans le signe de la Convention de Genève – la croix rouge sur fond blanc – le symbole du christianisme. Cette attitude conduit au fractionnement *de facto* de l'emblème et à la création d'autres signes dont on demanda bientôt la reconnaissance *de jure*. Au fil des ans, ces requêtes se sont faites de plus en plus pressantes, si bien que la Conférence diplomatique de 1929 en vint, non sans quelques réserves, à reconnaître les emblèmes du croissant rouge et du lion et soleil rouges.

Les inconvénients de cette nouvelle situation n'ont pas tardé à apparaître, si bien que la Conférence diplomatique de 1949 s'est trouvée confrontée à deux courants opposés: certains souhaitaient un retour à l'unité de l'emblème, alors que d'autres demandaient la reconnaissance de nouveaux signes de protection, jugés mieux en accord avec leurs traditions religieuses, culturelles ou nationales que les signes précédemment reconnus.

Finalement, la Conférence de 1949 maintint la situation créée en 1929; le texte essentiel en vigueur aujourd'hui est donc l'article 38 de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne du 12 août 1949, qui dispose:

«Par hommage pour la Suisse, le signe héraldique de la croix rouge sur fond blanc, formé par l'interversion des couleurs fédérales, est maintenu comme emblème et signe distinctif du Service sanitaire des armées. Toutefois, pour des pays qui emploient déjà comme signe distinctif à la place de la croix rouge, le croissant rouge ou le lion et soleil rouge sur fond blanc, ces emblèmes sont également admis dans le sens de la présente Convention.»

*

Les brèves notices qui suivent ont simplement pour objet d'indiquer les emblèmes non reconnus qui ont été utilisés ou proposés au cours des ans. Leur liste est assez impressionnante.

Afghanistan

En 1934, le CICR prit contact avec les autorités afghanes, en vue de la constitution d'une société nationale en Afghanistan. L'affaire progressa, si bien qu'en décembre 1935, le Gouvernement afghan, par l'intermédiaire de son ministre à Londres, sollicita la reconnaissance de la société nationale, qui avait adopté le nom et l'emblème de l'Arc-Rouge («Mehrabi-e-Ahmar»). Pour le CICR, ce nouvel

emblème ne pouvait entrer en ligne de compte; se fondant sur une interprétation extensive de l'article 19 de la Convention de 1929, le CICR suggéra que la nouvelle société adoptât le nom et l'emblème du croissant rouge.

Chypre

Une section de la Croix-Rouge britannique fut constituée à Chypre en 1950. Dans la perspective de l'indépendance de l'île, la Croix-Rouge britannique se préoccupa de transformer sa section cyriote en une société nationale; l'une des premières difficultés sur cette voie concernait le nom et l'emblème de la nouvelle société. La Croix-Rouge britannique proposa le nom de «Société de Croix-Rouge et Croissant-Rouge de Chypre»; l'emblème de la nouvelle société aurait alors consisté en une combinaison des deux emblèmes reconnus. Dans une réponse nuancée mais cependant négative, le CICR s'opposa à cette proposition, principalement par crainte de sanctionner un nouvel emblème.

Inde

La Croix-Rouge de l'Inde fut constituée au lendemain de la Première Guerre mondiale; elle fut reconnue en 1929; cette société nationale bénéficiait donc d'une longue tradition avant la fin de la période coloniale. Néanmoins, après l'indépendance, certains cercles gouvernementaux et quelques dirigeants de la société nationale se préoccupèrent de faire disparaître tous les symboles pouvant rappeler la domination britannique, et de les remplacer par des symboles propres à l'Inde; on proposa donc de substituer à la croix rouge le symbole de la roue rouge sur fond blanc. Cette proposition donna lieu à quelques discussions, mais elle fut bientôt abandonnée.

Israël

La Conférence diplomatique de 1949 avait refusé de reconnaître le bouclier-de-David rouge comme quatrième signe de protection des services sanitaires des forces armées. Le 1er juin 1952, la société du Bouclier-de-David Rouge («Magen David Adom») demanda sa reconnaissance. Le CICR se vit cependant dans l'obligation de refuser de reconnaître la société de secours israélienne. Depuis 1952, des pourparlers ont eu lieu régulièrement entre le CICR d'une part, le Gouvernement israélien et la société du Bouclier-de-David Rouge d'autre part, en vue de régulariser la position de cette société; néanmoins jusqu'à ce jour, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. Les difficultés juridiques n'ont pas empêché le CICR et la société d'Israël de maintenir des relations de travail très étroites, en particulier pour l'assistance aux victimes des récents conflits au Moyen-Orient.

Japon

En 1877 se constitua au Japon une société de bienfaisance, du nom de «Hakuisha», dont les buts étaient identiques à ceux des sociétés nationales de la Croix-Rouge. Cette société avait pour emblème un drapeau blanc frappé du disque solaire surmontant une bande rouge. En 1886, le Japon adhéra à la Convention de Genève; la même année, la société «Hakuisha» adopta le nom et l'emblème de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge japonaise fut reconnue en 1887.

Liban

La Croix-Rouge libanaise fut constituée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale; elle fut reconnue le 30 janvier 1947. Cette société se développa rapidement; néanmoins, son action se trouva entravée à l'occasion des troubles entre chrétiens et musulmans; il semble qu'il fut alors question d'adopter pour emblème le cèdre rouge sur fond blanc, symbole national auquel les membres des diverses communautés religieuses auraient pu se rallier. Néanmoins, cette proposition ne dépassa pas le stade des conversations préliminaires, et n'a pas donné lieu à un échange de correspondance.

Soudan

Deux embryons de société nationale ont été constitués au Soudan durant la période de condominium anglo-égyptien; une branche locale de la Croix-Rouge britannique et une section du Croissant-Rouge, patronnée par le Croissant-Rouge égyptien. Après l'indépendance se posa la question de l'intégration de ces deux sections, en vue de constituer une société nationale; en même temps se posait la question de l'emblème qui devait être adopté pour la nouvelle société. Différents emblèmes furent suggérés, notamment le rhinocéros rouge; néanmoins, cette proposition ne fut pas suivie, et la Société adopta l'emblème du croissant. Le Croissant-Rouge du Soudan fut reconnu le 1er novembre 1957.

Sri-Lanka

La Croix-Rouge de Ceylan s'est constituée le 1er avril 1949; elle prenait la succession de la branche locale de la Croix-Rouge britannique. Cette société fut reconnue le 6 mars 1952. Cependant, alors que d'autres associations de secours prenaient un rapide essor à la suite de l'indépendance de l'île, la Croix-Rouge de Ceylan se heurta à certains obstacles; ses dirigeants imputèrent ces difficultés au fait que la population associait le signe de la croix rouge à la présence britannique et au christianisme; ils cherchèrent à trouver un symbole mieux en accord avec la religion et les coutumes locales. En 1957, il fut question de la svastika (croix gammée), symbole millénaire commun au boud-

dhisme, à l'hindouisme et au jaïnisme. Pour des raisons que l'on conçoit, cette proposition ne fut pas suivie.

En 1965, il fut question d'intégrer toutes les organisations d'assistance au sein de la société nationale, qui aurait alors adopté comme emblème un lion rouge tenant un glaive (cet emblème figure sur le drapeau national). Le CICR et la Ligue s'opposèrent à la création d'un nouveau signe de protection, si bien qu'après quelques échanges de lettres, la Croix-Rouge cinglaise y renonça.

Syrie

Une société nationale se constitua en Syrie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale; à l'origine, il semble que les personnalités syriennes intéressées rejettent aussi bien le signe de la croix rouge (qui rappelait la domination française) que le signe du croissant rouge (qui rappelait la domination turque); ces personnalités préconisèrent ainsi l'emblème de la palme rouge, emblème religieux coranique et biblique. Devant l'opposition du CICR, cette tentative fut rapidement abandonnée. La société du Croissant-Rouge syrien fut reconnue le 12 octobre 1946.

Thaïlande

En 1893, le conflit frontalier entre la France et le Siam dégénéra en affrontements armés. Sous l'impulsion de la reine Saavakha se constitua à Bangkok une société d'assistance aux blessés qui adopta le nom de «Sabha Unalome Deng», que l'on peut traduire en français par société de la Flamme-Rouge. L'emblème de la société combinait le signe de la croix rouge et le symbole bouddhique de la flamme. Lors des conférences de 1899 et de 1906, les représentants du Siam s'efforcèrent d'obtenir la reconnaissance de cet emblème; néanmoins, à l'issue de la Conférence de 1906, le Siam adopta l'emblème de la croix rouge sur fond blanc pour la protection du service sanitaire des forces armées.

Zaïre

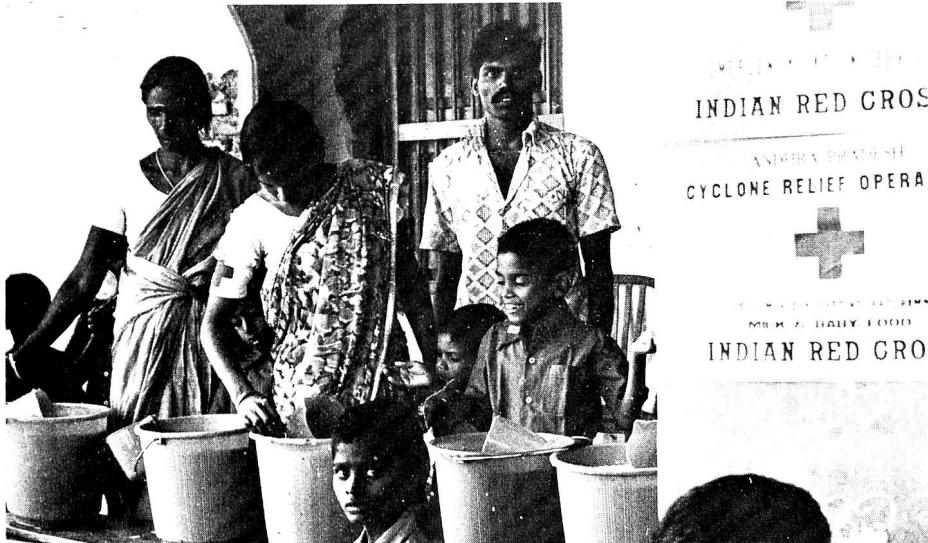
La Croix-Rouge congolaise, créée au lendemain de l'indépendance, connut des débuts difficiles. Les différentes factions en lutte dans le pays cherchèrent à gagner le contrôle de la société nationale, ce qui provoqua la création de sociétés rivales. C'est ainsi qu'apparut la société de l'Agneau-Rouge du Congo-central, qui prit une certaine extension en 1963 et 1964. En septembre 1963, cette société s'adressa au CICR, à la Ligue et à un certain nombre de sociétés nationales en vue de demander sa reconnaissance et une aide matérielle; elle se heurta à une fin de non-recevoir.

(Extraits de *L'emblème de la Croix-Rouge* par François Bugnion.)

L'Inde après les cyclones...

L'assistance aux victimes des cyclones qui ont ravagé plusieurs régions de l'Inde à la mi-novembre 1977 se poursuit.

La Croix-Rouge suisse fournit à sa société sœur indienne dix équipements sanitaires destinés à ses équipes médico-chirurgicales mobiles, d'une valeur totale de 100 000 francs. Le canton de Zurich ayant à son tour mis à notre disposition une contribution de 100 000 francs, il nous sera possible de faire parvenir dix équipements supplémentaires.



Des volontaires de la Croix-Rouge de l'Inde préparent de la nourriture dans un orphelinat Croix-Rouge à Guntur (Andhra Pradesh) utilisé comme centre d'alimentation d'urgence à l'intention des victimes des cyclones.

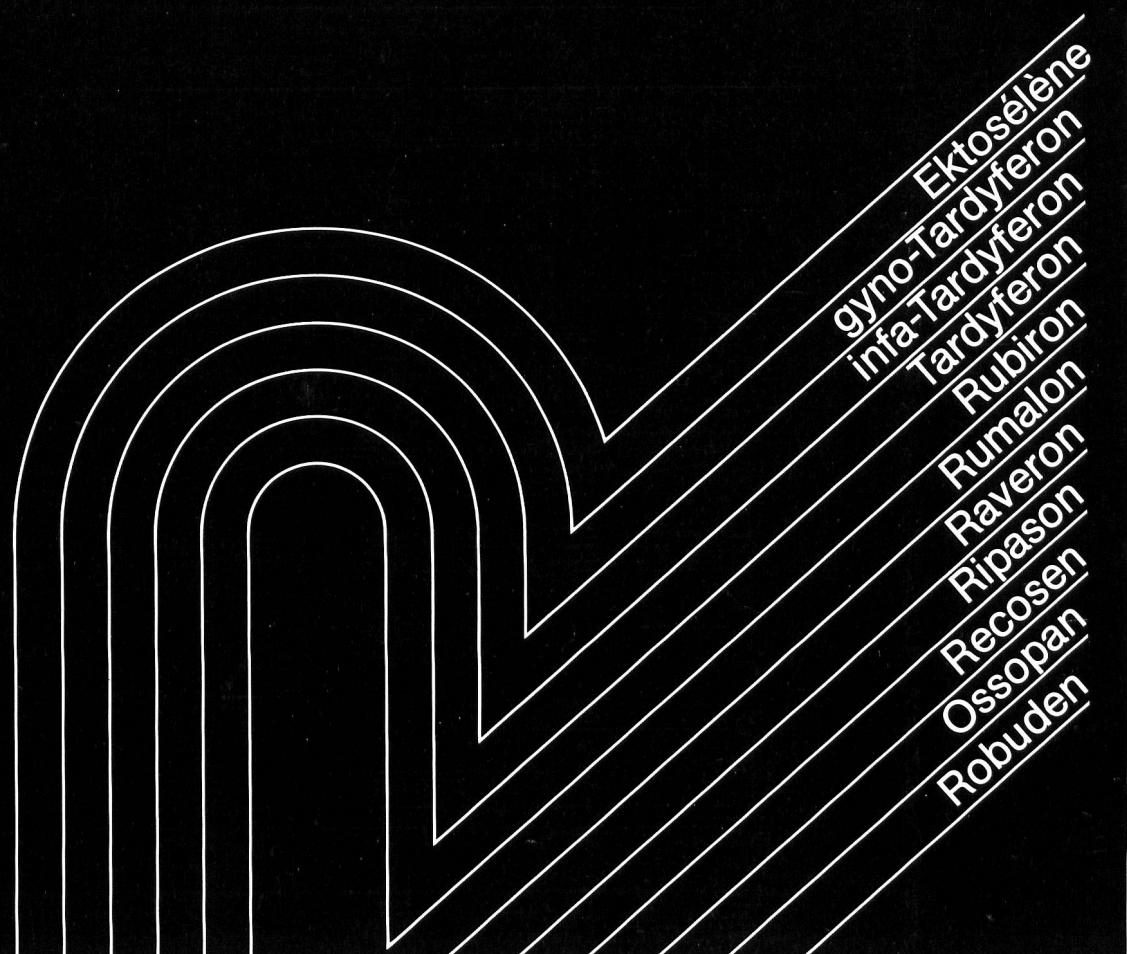


Camp installé par la Croix-Rouge de l'Inde pour les victimes de la catastrophe dans l'Etat d'Andhra Pradesh. Les tentes sont un don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne.



Des sinistrés attendent leurs rations dans un centre de distribution de la Croix-Rouge.

(Photos Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge)



Robapharm SA 4006 Bâle

PHARMACEUTICALS
PHARMACEUTICALS